

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 16 juin 2014 modifiant la décision du 5 février 2010 portant création de cinq établissements ouvriers au sein de la direction générale de l'aviation civile et de l'établissement public Météo-France

NOR : DEVA1414085S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la décision du 5 février 2010 modifiée portant création de cinq établissements ouvriers au sein de la direction générale de l'aviation civile et de l'établissement public Météo-France ;

Vu l'avis du comité technique de réseau placé auprès du directeur général de l'aviation civile en date du 6 juin 2014,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision du 5 février 2010 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

I. – Les deuxième, troisième et quatrième alinéas du *a* sont remplacés par les dispositions suivantes : « la commission d'avancement des ouvriers de cet établissement est présidée par le secrétaire général, chef d'établissement, ou son représentant ».

II. – Le *b* est remplacé par les dispositions suivantes :

« L'établissement ouvrier école et formation est chargé de gérer les personnels ouvriers employés par l'établissement public École nationale de l'aviation civile (ENAC).

« La commission d'avancement des ouvriers de cet établissement est présidée par le directeur de l'ENAC, chef d'établissement, ou son représentant. »

III. – Les deuxième, troisième, quatrième et cinquième alinéas du *d* sont remplacés par les dispositions suivantes : « la commission d'avancement des ouvriers de cet établissement est présidée par le directeur de la DSNA, chef d'établissement, ou son représentant ».

Article 2

Le secrétaire général de la direction générale de l'aviation civile est chargé de l'exécution de la présente décision, qui prend effet au 1^{er} janvier 2015 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 16 juin 2014.

Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice des personnels,
M. PREUX